

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 07/04/2025

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Chloé ANDRO, Claudie SIMON, Christelle GUEZENGAR, Armelle RONARC'H, Jacqueline JAFFRY, Christine LE GOFF LE PESQUE

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Thierry ARNOULT, Patrick PERENNOU

Absents excusés : Alexandra MAZEAS (pouvoir à Nelly VIVIEN)

Secrétaire de séance : Michèle BUREL

Objet : Délibération n°2025-0013 – Fonds de concours – Extension de réseau d'assainissement rue de la mer.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le bilan des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur de la rue de la mer et Kervizigou par la communauté des communes s'établit à un montant de 777 977,03 € auxquels il convient de déduire 106 745,45 € de recettes soit un montant final de 671 231,58 €.

La commune doit prendre en charge 50% de ce montant sous forme de fonds de concours soit 335 615,79€.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND acte du montant de 335 615,79 € correspondant au fonds de concours de 50% sur le montant de l'opération,

AUTORISE le maire à payer ce fonds de concours

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 14 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL



Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication